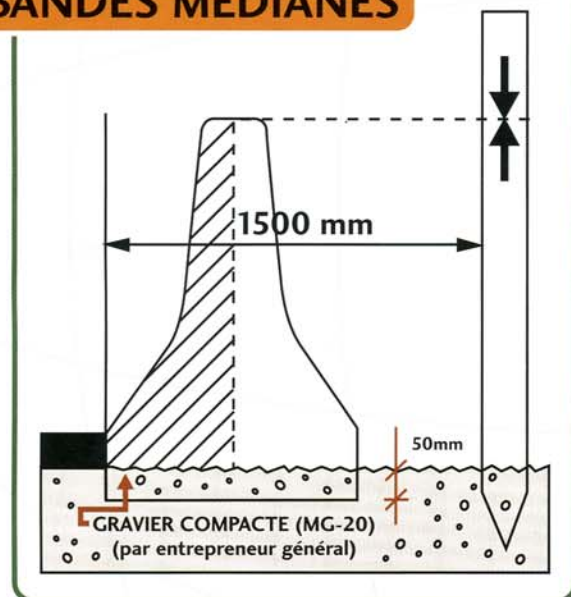


DIRECTIVES POUR EXÉCUTION DES BANDES MÉDIANES MOULÉES

La fondation granulaire (MG-20) doit être préparée (mise en place et compaction conforme), par l'entrepreneur général, 50 mm plus HAUT que la partie inférieure de la base de la bande médiane (voir croquis ci-joint).

L'emplacement des alignements et des niveaux sera déterminé en fonction des contraintes de la machine à coffrage coulissant et des contraintes particulières du chantier.

BANDES MÉDIANES



Dans le cas de puisard avec cadre cimenté, les cadres devront être mis en place seulement après la construction des médianes, et dans le cas de cadres de puisard qui ne peuvent être déplacés sans équipement, ils devront être déplacés par l'entrepreneur général, et ce, avant les travaux de construction de médiane et seront remis en place par l'entrepreneur général.

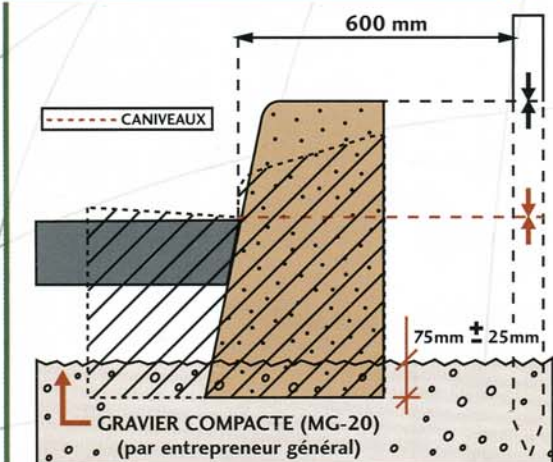
Dans les endroits où sont prévues des bases de lampadaire ou des bases de super signalisation, la procédure devra être la suivante :

La préparation de la fondation sera faite sans tenir compte des bases (au-dessus des ampattements déjà construits), et la bande médiane sera construite sans interruption (celle-ci sera facturée en totalité) par la suite après avoir fait des traits de scie aux extrémités des bases futures dans les bandes médianes fraîchement moulées, les sections de bandes médianes vis à vis des bases devront être éliminées si nécessaire par l'entrepreneur général. Tous les rebuts du béton demeurent la responsabilité de l'entrepreneur général.

DIRECTIVES POUR EXÉCUTION BORDURES, CANIVEAUX ET TROTTOIRS

Les piquets d'arpentage doivent être placés à tous les dix mètres linéaires ainsi qu'aux points hauts, aux points bas, aux débuts et fins de courbes ainsi que trois piquets à l'intérieur de l'arc du rayon. Chaque piquet doit permettre d'identifier l'alignement et l'élévation de l'ouvrage selon le croquis approprié ci-joint.

BORDURES ET CANIVEAUX



Le représentant de l'entrepreneur général (arpenteur) doit transmettre les informations suivantes sur le chantier :

- La pente transversale du trottoir
- Les informations nécessaires pour les entrées privées et descentes d'handicapés (emplacement, largeur, transitions, niveaux avant et arrière).
- Toutes autres informations pertinentes pour les travaux.

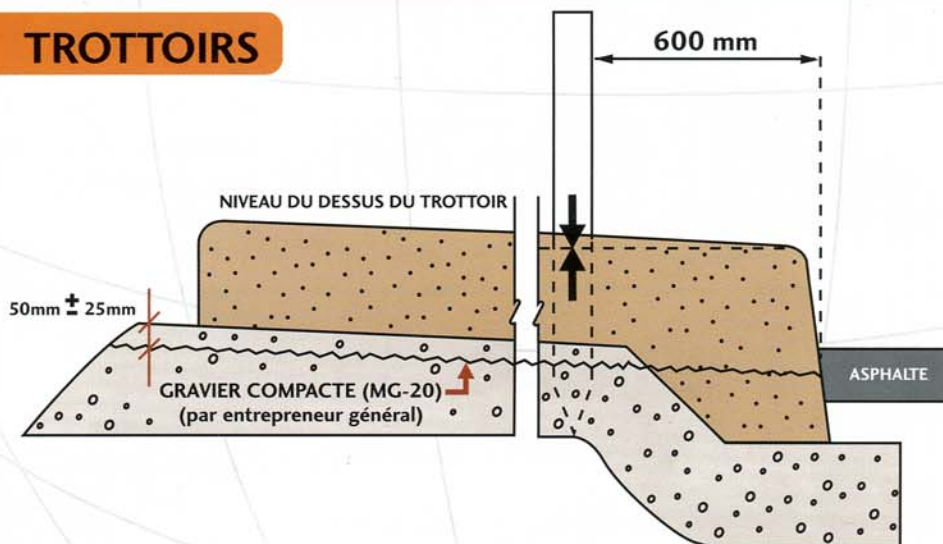
BORDURES ET CANIVEAUX :

La fondation granulaire (MG-20) doit être préparée (mise en place et compaction conforme), par l'entrepreneur général, 75 mm plus HAUT que la partie inférieure de l'ouvrage plus ou moins 25 mm (voir croquis). La préparation finale sera faite par Jean Leclerc excavation inc.

TROTTOIRS :

La fondation granulaire (MG-20) doit être préparée (mise en place et compaction conforme) par l'entrepreneur général, 50 mm plus BAS que la partie inférieure de la section dalle du trottoir plus ou moins 25 mm. La préparation finale du gravier ainsi que l'excavation pour la partie monolithique (talon) seront exécutées par Jean Leclerc excavation inc.

TROTTOIRS



Pour informations additionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec notre service technique :

Tél : (418) 663-3698

Fax : (418) 663-7101

LICENCE
RBQ
1692-4565-75

MEMBRE

ABQ
ASSOCIATION
BÉTON QUÉBEC



A.C.R.G.T.Q.
ASSOCIATION DES
CONSTRUCTEURS DE ROUTES
ET GRANDS TRAVAUX
DU QUÉBEC

AQTR
ASSOCIATION
QUÉBÉCOISE
DU TRANSPORT
ET DES ROUTES